



A Monsieur le Maire
Hôtel de ville
77340 PONTAULT-COMBAULT

Objet : Epidémie du COVID-19

Pontault, le samedi 14 mars 2020

Monsieur le Maire,

C'est avec inquiétude et déception que le syndicat CGT des agents territoriaux de Pontault-Combault vous interpelle.

En effet, à ce jour, nous regrettons qu'à aucun moment vous n'ayez saisi les instances paritaires du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) pour traiter de l'urgence causée par l'épidémie du COVID-19 dans notre collectivité.

Suite à l'intervention du Chef de l'Etat, vous avez finalement décidé de me rencontrer ce matin. Durant cet échange, vous m'avez indiqué, entre autre, que vous déclencheriez un CHSCT extraordinaire le mardi 17 mars 2020. Nous avons le regret de vous informer qu'entre les deux tours des élections municipales, le collègue employeur est dans l'incapacité de siéger dans une instance paritaire.

A ce titre, nous vous proposons que 2 délégué.e.s CT et 2 délégué.e.s CHSCT CGT participent à cette réunion liée au coronavirus. Par ailleurs, vous m'avez indiqué que vous ne souhaitiez pas provoquer un CT extraordinaire. Pour le reste, votre discours est resté conforme à celui du Président de la République.

Monsieur le Chef du personnel, je regrette vivement que, jusqu'à présent, les notes de votre Directeur général des services aient été l'unique perspective d'accompagnement de cette crise sanitaire. Qu'en aucun cas vous n'avez cherché à associer les représentants du personnel à la gestion de cette situation exceptionnelle.

Les agents communaux nous ont, à de nombreuses reprises, interpellés pour nous faire part de leur vive inquiétude quant à leur exposition au coronavirus dans l'exercice de leurs missions.

Afin de respecter la démocratie salariale, sachez, Monsieur le Maire, que les élu.e.s du Comité Technique déclenchent un CT extraordinaire dont l'ordre du jour sera :

- Présentation par l'autorité territoriale des dispositifs municipaux pris dans le cadre de l'épidémie ;
- Mise en place du télétravail ;
- Réfaction du RIFSEEP en direction des agents malades ;
- Organisation de l'activité professionnelle des personnels accueillant du public et plus particulièrement du jeune public ;
- Continuité de service, et notamment, des agents qui sont susceptibles d'être réquisitionnés ;
- Questions diverses.

Zaïr Bouazza
Secrétaire général du Syndicat CGT
des territoriaux de Pontault-Combault

Copie au Préfet de Seine-et-Marne